



Frédéric Del Giudice a cofondé Digilangues avec son frère Maxime à Nice en 2020.

d'oser. C'est ce que nous apprenons dans nos modules «business speaking»: se libérer et se lancer même en commettant quelques erreurs. Cela prend du temps, mais ça marche.»

UNE COMPÉTENCE «PRIORITAIRE»

Frédéric Del Giudice a créé Digilangues, avec son frère Maxime, en 2020. Leur mère avait fondé Explora Langues il y a vingt-cinq ans. Après le Covid, ils ont décidé de dissocier les activités de formation «100 % en visio. Les face-à-face individuels se font avec un formateur dont l'anglais, pour 80 % des demandes, ou autre, est la langue maternelle.» Digilangues compte 5 collaborateurs et 25 formateurs. Si elle ne communique pas son chiffre d'affaires, elle revendique volontiers une croissance à deux chiffres. Elle réalise la moitié de son activité en B to B et veut augmenter son portefeuille d'entreprises. «Nous adressons beaucoup l'hôtellerie ou le tourisme mais aussi des acteurs de l'immobilier ou du secteur bancaire. Les langues sont vraiment transverses.» En 2024, elle prévoit de s'installer dans un nouveau siège social. En attendant, elle déploie de nouvelles formations dont une dédiée aux Jeux Olympiques de Paris 2024, ou encore au français. Pour les étrangers, et pour les Français, car là encore, les fautes ou erreurs peuvent devenir très invalidantes. Ainsi, 76 % des employeurs en France disent être confrontés chaque jour aux lacunes en orthographe et en expression de leurs équipes. Et 86 % estiment que la maîtrise de la langue française est une compétence prioritaire.

iaire Olivia Oreggia

DIGILANGUES FORME LES SALARIÉS À OSER PARLER ANGLAIS

Née du Covid et des facilités générées par la visio, Digilangues forme essentiellement à l'anglais mais aussi à d'autres idiomes, dont le français. Les besoins des entreprises, tous secteurs confondus, vont en effet grandissant.

Les Français, ce n'est pas nouveau, ne sont pas de bons élèves en anglais. Ce qui est nouveau en revanche, est la nécessité de pouvoir s'exprimer à tout échelon de l'entreprise.

UN FREIN À L'EMPLOI

Une enquête Ipsos en atteste : un Français sur trois échange en anglais au moins une fois par mois dans son travail. «Une entreprise qui veut, par exemple, s'ouvrir à l'export, mènera ses échanges en anglais, que ce soit au Canada ou aux Émirats arabes, analyse Frédéric Del Giudice, cofondateur

de Digilangues. Pour présenter son entreprise ou un devis, les collaborateurs ont souvent besoin de monter en compétences. Quant aux cadres, ils sont parfois bloqués, ne pouvant atteindre des postes de comité de direction ou des postes à responsabilité à l'international parce qu'ils ne peuvent pas parler anglais.» Un frein à l'avancement mais aussi à l'embauche : un tiers des actifs dit avoir déjà renoncé à postuler un emploi à cause d'un niveau d'anglais jugé trop faible. «Les entreprises sont beaucoup plus attentives à la question, notamment lors du recrutement. Il ne s'agit pas de savoir réciter mais de ne pas avoir de blocage au cours d'une réunion ou d'une audioconférence. Il faut être capable de prendre la parole,

